

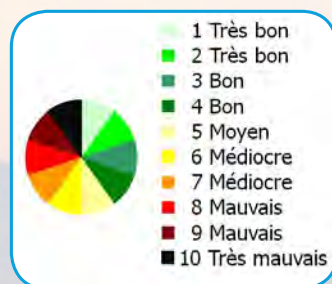
Retrouvez tous les jours les indices de qualité de l'air, les mesures des différents polluants et les cartographies sur :  
[www.atmoauvergne.asso.fr](http://www.atmoauvergne.asso.fr)

## Une nouvelle réglementation régionale pour les épisodes de pollution

Afin de réagir plus rapidement et plus efficacement lors de pics de pollution, un nouvel arrêté interpréfectoral couvrant l'ensemble de la région a été pris au début de l'année 2015. Il découle directement de l'arrêté national « mesures d'urgence » du 26 mars 2014.

Plus d'information à la rubrique "Focus" de ce bulletin.

### L'indice du trimestre



### Les dépassements du trimestre

Nombre de dépassements des seuils réglementaires

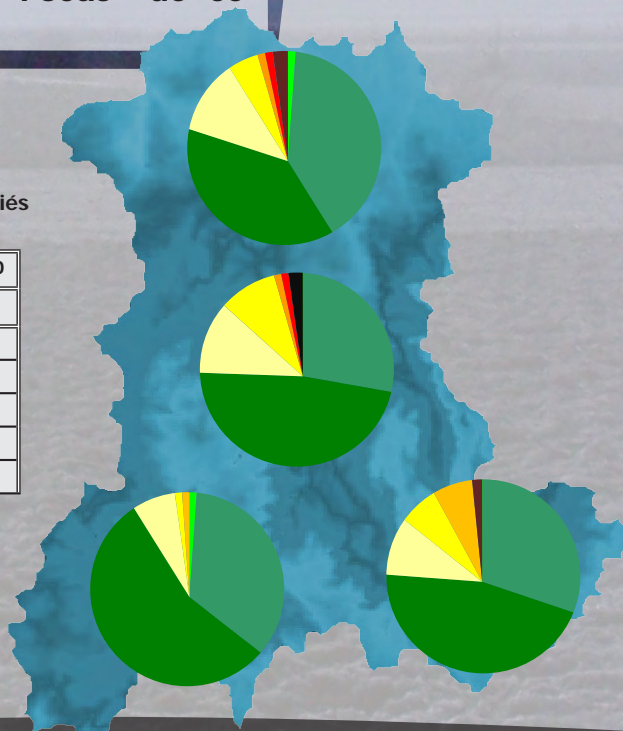
Seuls les sites de mesure ayant enregistré des dépassements sont répertoriés

	PM10
Clermont-Ferrand Montferrand	3
Clermont-Ferrand Gare	4
Clermont-Ferrand A71	4
Clermont-Ferrand Lecoq	3
Clermont-Ferrand Beaulieu	3
Chamalières	3
Issoire	2
Les Ancizes	1

	PM10
Rageade	2
Aurillac Centre	1
Montluçon Centre	3
Paray-le-Frésil	3
Le Puy-en-Velay Coiffier	1
Le Puy-en-Velay Causans	1

PM10

nombre de dépassements de la valeur limite journalière de 50 µg/m<sup>3</sup> (35 dépassements autorisés dans l'année)



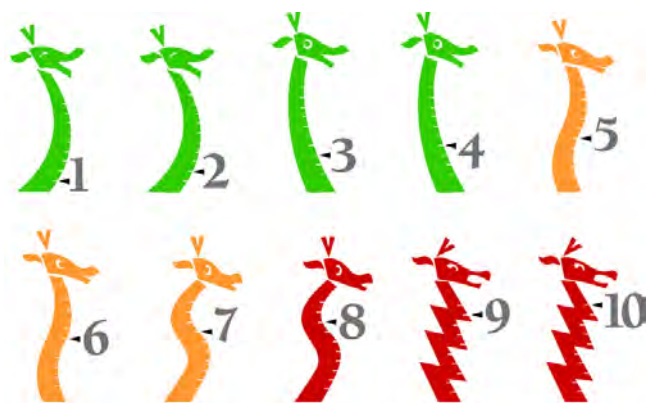
# L'indice Atmo



L'indice Atmo, symbolisé par une girafe, représente en un chiffre synthétique la qualité de l'air d'une agglomération de plus de 100 000 habitants. Pour Aurillac, Montluçon, Riom, Le Puy-en-Velay, Moulins et Issoire, agglomérations de taille inférieure, l'indice, calculé de la même manière, est nommé indice de la qualité de l'air.

Quatre polluants sont pris en compte : le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières PM10. Les sous-indices sont déterminés à partir de la moyenne des maxima horaires pour le  $\text{SO}_2$ , l' $\text{O}_3$  et le  $\text{NO}_2$  et des moyennes journalières pour les particules en suspension. La mesure du  $\text{SO}_2$  n'est pas obligatoire pour la formation de l'indice.

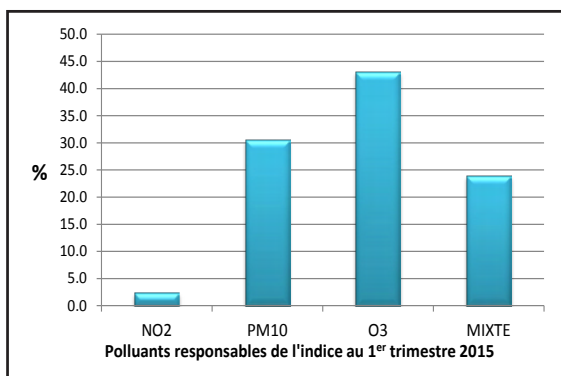
Le plus élevé des 4 sous-indices donne l'indice de la journée. Celui-ci varie de 1 à 10, c'est-à-dire de très bon à très mauvais. Le palier 10 correspond généralement aux niveaux d'alerte fixés par les réglementations française et européenne, le palier 8 au niveau d'information et de recommandation de la population.



## Bilan du trimestre

La qualité de l'air a été majoritairement bonne pour ce premier trimestre de l'année 2015 avec 83 % des indices de très bonne et de bonne qualité de l'air, comme lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (82 %). Cependant, plusieurs indices moyens à très mauvais ont également été calculés lors de cette période dont la quasi totalité est lié aux particules en suspension PM10.

Ainsi, ce trimestre, plusieurs épisodes de pollution se sont déroulés. Tout d'abord, début janvier puis un épisode généralisé de pollution aux particules fines a atteint l'Auvergne entre le jeudi 19 et le samedi 21 mars. Les conditions météorologiques stables conjuguées à l'activité locale (trafic routier, chauffage résidentiel...) et à des apports longue distance de poussières, ont été majoritairement responsables de ce phénomène. Le seuil d'alerte a été dépassé les 20 et 21 mars dans l'Allier et le Puy-de-Dôme et le seuil d'information et de recommandation dans les deux autres départements auvergnats.



## Bilan 2014



En 2014, la qualité de l'air a globalement été bonne avec un hiver assez doux et un été malheureusement peu ensoleillé et donc peu propice à la formation d'ozone troposphérique. Cependant, en Auvergne, plusieurs épisodes de pollution se sont produits et il subsiste des points noirs le long de certains axes routiers concernant le dioxyde d'azote. En effet, en 2014, huit jours de procédures préfectorales ont été enregistrés, tous liés aux particules en suspension PM10, dont deux durant lesquels l'ensemble des départements auvergnats ont été concernés. Ces dépassements ont entraîné 19 jours de procédures réglementaires, soit presque trois fois moins qu'en 2013. Du 12 au 16 mars 2014, un épisode de pollution printanier aux particules PM10 s'est déroulé sur tout le territoire auvergnat en raison de conditions météorologiques stables conjuguées à des apports longue distance et des émissions locales. La valeur limite pour la protection de la santé humaine et l'objectif de qualité pour le dioxyde d'azote ( $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ) sont une

fois de plus dépassés sur le site de l'Esplanade de la gare de Clermont-Ferrand avec  $42 \mu\text{g}/\text{m}^3$ . De plus, la nouvelle station de Villeneuve-sur-Allier, implantée le long de la Nationale 7, a mesuré des niveaux qui excèdent de 40 % la valeur limite annuelle en  $\text{NO}_2$  ( $55 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ). L'objectif de qualité pour les PM2.5 sur le site trafic de l'Esplanade de la gare est dépassé ainsi que la valeur cible pour la protection de la santé humaine pour l' $\text{O}_3$  au sommet du Puy de Dôme avec plus de 25 dépassements en moyenne sur 3 ans. De même, l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine de  $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne sur 8 heures est dépassé sur l'ensemble des stations mesurant l'ozone.

Dans la continuité des trois années précédentes, la valeur annuelle de nickel mesurée aux Ancizes est inférieure à la valeur cible, mais sa concentration reste soutenue. Les teneurs en benzo[a]pyrène, mesurées à Clermont-Ferrand, La Monnerie et Neussargues sont en 2014 encore inférieures à la valeur cible annuelle, de l'ordre de 30 % de cette valeur réglementaire.



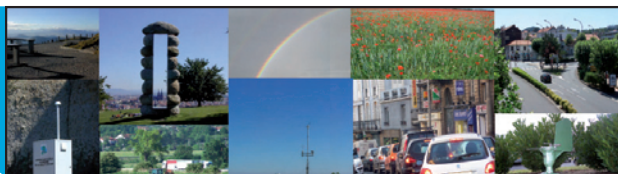
# Vie du réseau

Le rapprochement avec le réseau de surveillance de la qualité de l'air rhônalpin a débuté, des rencontres se sont déroulées entre les présidents et les directions des deux structures. Les équipes en charge de la modélisation ont démarré des travaux communs et un technicien d'Air Rhône-Alpes intervient sur les stations de mesure du Puy-en-Velay.

Loïc Guigon, en Licence professionnelle Mesure de la qualité des milieux de Chatellerault, réalise un stage au sein de l'association du 23 février au 12 juin 2015 dans le cadre de l'étude de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles du Limousin.

Deux techniciens d'Atmo Picardie ont suivi une formation de maintenance d'analyseurs HORIBA réalisée par le responsable technique et une technicienne d'Atmo Auvergne le 19 mars 2015.

## Les Polluants



Dans l'air que nous respirons chaque jour (environ 15.000 L par personne), les polluants rencontrés peuvent être d'origine naturelle ou anthropique.

Un polluant atmosphérique peut être défini comme une substance présente à une concentration suffisamment supérieure à son niveau normal pour produire un effet néfaste mesurable sur l'homme, les animaux, les végétaux ou les matériaux.

### NO<sub>x</sub> LES OXYDES D'AZOTE

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est émis principalement par les gaz d'échappement des véhicules et par les installations de combustion. Gaz irritant pour les bronches, il diminue la fonction respiratoire et provoque des crises d'asthme.

### O<sub>3</sub> L'OZONE

Polluant secondaire, il se forme sous l'effet catalyseur du rayonnement solaire à partir des polluants d'origines industrielle et automobile. Gaz agressif, il provoque des toux, des altérations pulmonaires ainsi que des irritations oculaires.

### SO<sub>2</sub> LE DIOXYDE DE SOUFRE

Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) est émis lors de la combustion des énergies fossiles. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielle et les unités de chauffage. Ce gaz irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

### ML LES MÉTAUX LOURDS

On regroupe sous cette appellation l'ensemble des métaux présentant un caractère toxique pour la santé et l'environnement. Les métaux surveillés sont le plomb (Pb), le mercure (Hg), l'arsenic (As), le cadmium (Cd) et le nickel (Ni). Ils proviennent de la combustion des charbons et du pétrole, de l'incinération des ordures ménagères et de certains procédés industriels spécifiques (métallurgie...). Les affections concernent essentiellement le système nerveux ou les fonctions rénales, hépatiques et respiratoires.

### PS LES PARTICULES EN SUSPENSION

On distingue les **PM10** et les **PM2.5** (de diamètre inférieur à 10 µm et 2.5 µm). Elles proviennent essentiellement du trafic automobile, du chauffage domestique et de l'activité industrielle. Les fines particules (PM2.5) ont des effets irritants sur les voies respiratoires inférieures. De plus, les poussières véhiculent d'autres composés chimiques, les rendant cancérogènes.

### BTX LES BENZENE, TOLUENE ET XYLENES

Les benzène, toluène et xylènes (BTX) sont présents dans les carburants et dans les peintures, vernis, colles, solvants... Les effets diffèrent selon la nature du composé. Ils vont de la gêne olfactive à des effets cancérogènes.

### CO LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone (CO) est issu de la combustion incomplète des combustibles fossiles (essence, fuel, charbon, bois). La principale source est le trafic routier. Les symptômes habituels sont des maux de tête et des vertiges.

### HAP LES HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

Ils forment une famille de composés chimiques constitués d'atomes de carbone et d'hydrogène dont la structure des molécules comprend au moins deux cycles aromatiques accolés. La réglementation et la surveillance sont principalement axées sur le benzo(a)pyrène, dont la toxicité est reconnue (cancérogène, mutagène...). Les HAP se forment essentiellement lors de la combustion, en particulier celle de la biomasse lors de l'utilisation du chauffage au bois.

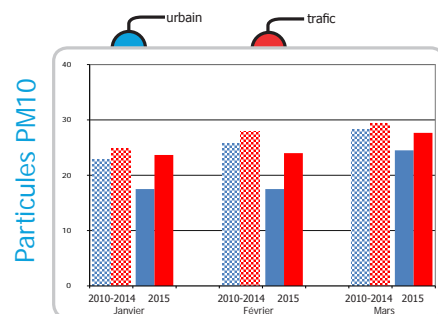
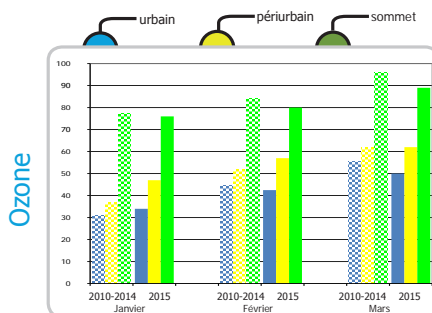
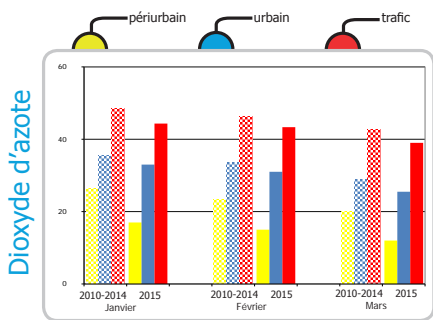
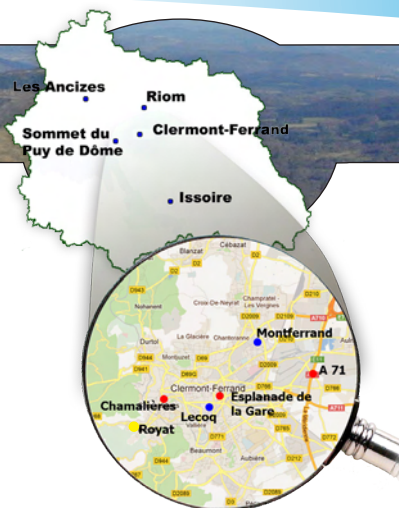
## Seuils réglementaires pour les niveaux d'information et d'alerte

Polluant	Niveau d'information et de recommandation (sur 2 stations en moins de 3 heures d'intervalle)	Niveau d'alerte (sur 2 stations en moins de 3 heures d'intervalle)
O <sub>3</sub>	180 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire)	1 <sup>er</sup> seuil : 240 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives) 2 <sup>ème</sup> seuil : 300 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire, dépassé pendant 3 heures consécutives) 3 <sup>ème</sup> seuil : 360 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire)
NO <sub>2</sub>	200 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire)	200 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire, en cas de dépassement la veille et de risque de dépassement pour le lendemain) 400 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne horaire)
PM10	50 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne sur 24 heures consécutives)	80 µg/m <sup>3</sup> (en moyenne sur 24 heures consécutives)

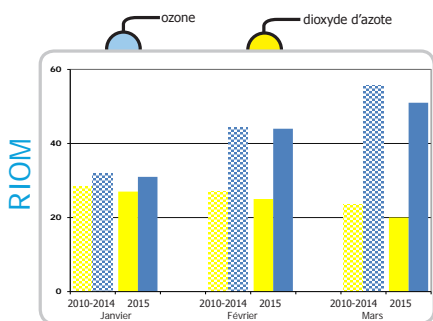
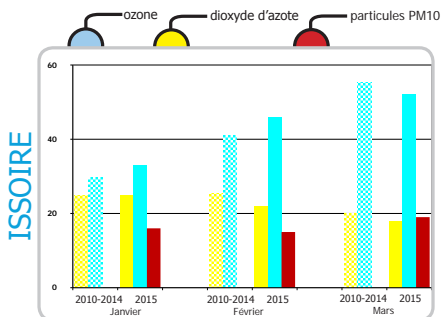
# Les mesures du trimestre

## Puy-de-Dôme

### Agglomération de Clermont-Ferrand



### Issoire et Riom

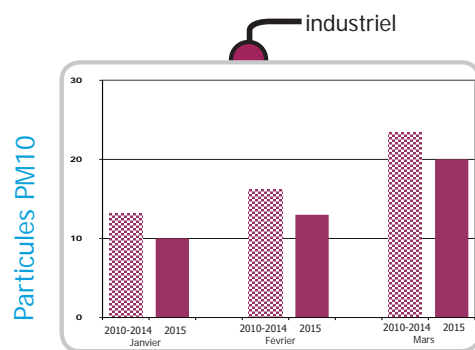


#### Données remarquables

Le premier trimestre de l'année 2015 a été marqué par plusieurs épisodes de pollution aux particules en suspension PM10 en janvier et en mars. Les données les plus fortes relevées lors de ces 3 mois sont les suivantes :

- Le maximum journalier en particules PM10 a été atteint le 20 mars au Carrefour Europe de Chamalières avec 92 µg/m<sup>3</sup>.
- Le maximum horaire en dioxyde d'azote a été relevé le 12 janvier 2015 à 16 h à la station de l'Esplanade de la gare à Clermont-Ferrand avec 193 µg/m<sup>3</sup>.
- Le maximum horaire en ozone a été relevé le 18 mars à 17 h à Paray-le-Frésil avec 119 µg/m<sup>3</sup>.

### Les Ancizes



Moyennes mensuelles en µg/m<sup>3</sup>

#### site périurbain

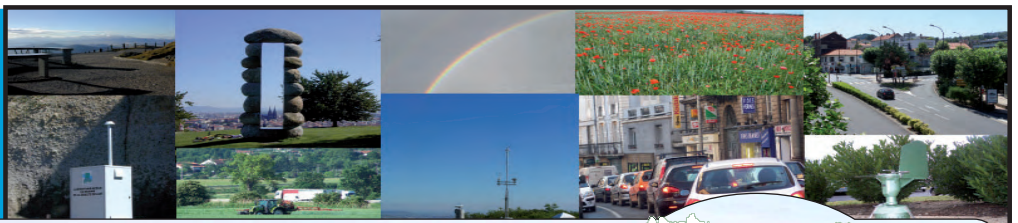
Surveillant la pollution de "fond" dans les zones périurbaines, les sources d'émission proviennent de la commune et/ou des aires urbaines proches.

#### site urbain

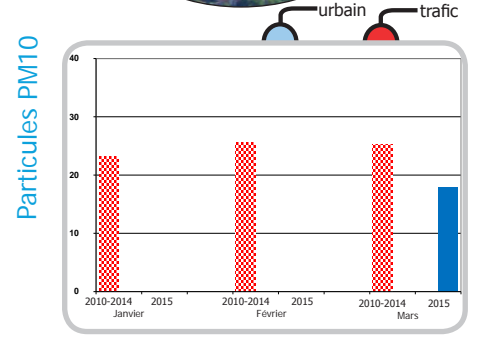
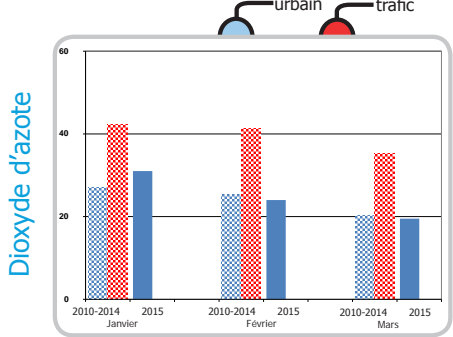
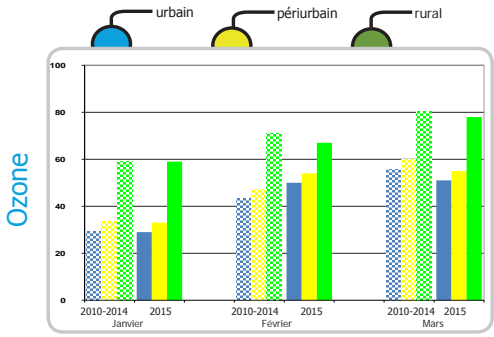
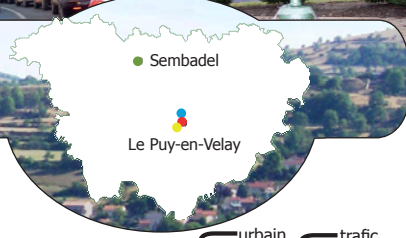
Soumises à l'influence directe de la pollution, les stations surveillent le niveau d'exposition moyen de la population à la pollution atmosphérique de "fond" dans les centres urbains.

#### site trafic

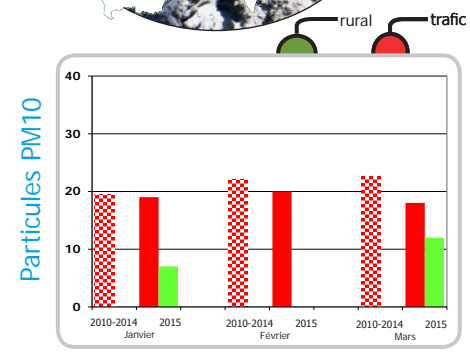
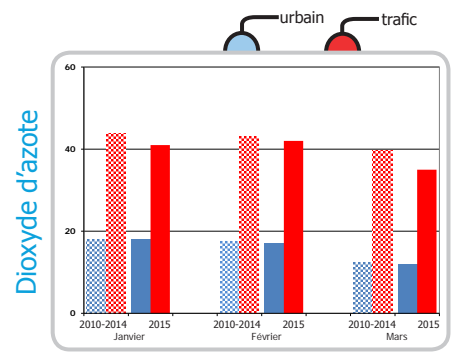
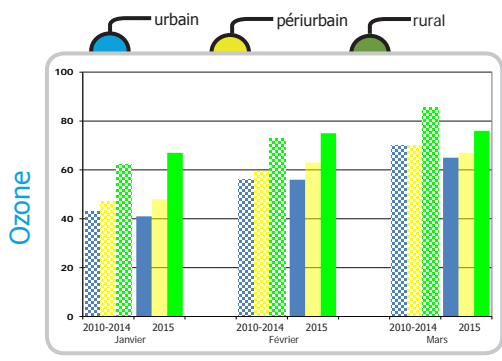
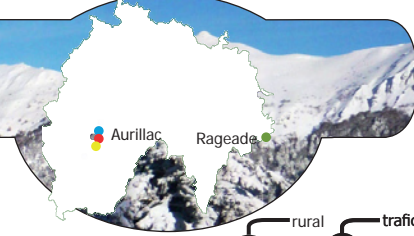
A proximité des infrastructures de circulation automobile, l'objectif de ces stations est de fournir des informations sur les niveaux maximums d'exposition de la population.



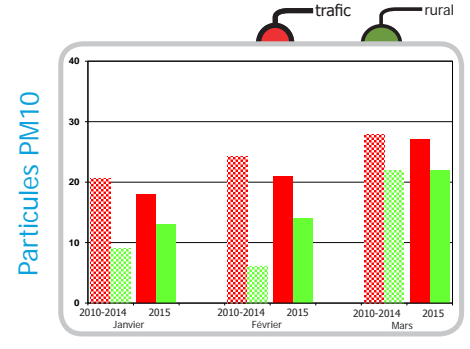
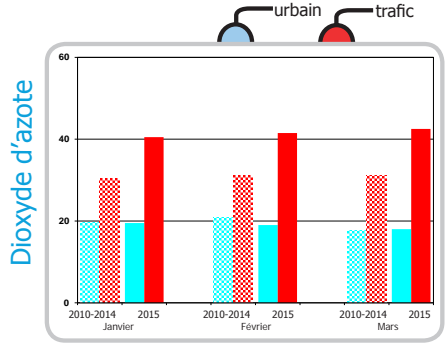
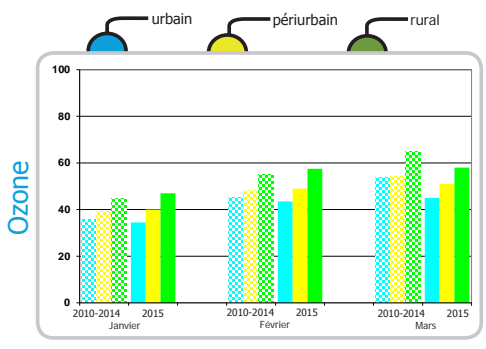
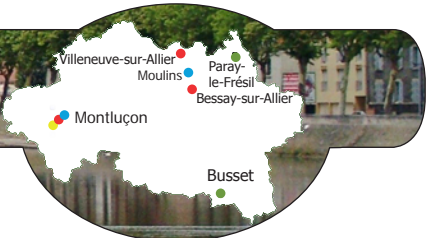
# Haute-Loire



# Cantal



# Allier



## site rural

Eloignées de tout émetteur direct, ces stations surveillent la pollution atmosphérique de "fond" issue des transports de masse d'air à longue distance.

## site industriel

Situé à proximité des industries susceptibles d'augmenter localement la teneur en certains polluants.



**ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**  
**Zone : département Choisissez un élément.**  
 Début de l'épisode : XX XX 20XX



Communiqué du XX XX 20XX 12h00  
 valable pour les prochaines 24 h

**Polluant concerné :**  
 Particules PM10



## Arrêté mesures d'urgence : pour une meilleure approche des pics de pollution

### Un texte national en premier lieu :

L'arrêté du 26 mars 2014, signé par six ministres, a été publié au journal officiel le 29 mars 2014. L'arrêté relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant précise les modalités de gestion lors des pics de pollution atmosphérique. Cet arrêté, attendu depuis plusieurs années permet l'harmonisation au niveau national des critères de déclenchement des procédures de gestion d'épisode de pollution de l'air. De même, il propose des mesures de réduction des émissions déclinées par secteur d'activité, qui peuvent être mises en place par le préfet lors de ces épisodes.

### L'évolution du dispositif concerne :

- l'harmonisation au niveau national des procédures préfectorales et des critères de déclenchement,
- la possibilité de déclencher une procédure préfectorale sur prévision en plus du constat, dans un objectif d'anticipation,
- la gestion des épisodes de grande ampleur par les préfets de zone, appuyés par les préfets des départements,
- le passage au seuil « d'alerte » pour les particules en suspension PM10 sur persistance.

### Puis une déclinaison régionale :

Cet arrêté appelé « Mesures d'urgence » a été décliné en Auvergne sous la forme d'un arrêté interpréfectoral signé par les Préfets des quatre départements de la région le 25 février 2015.

Il s'agit de l'arrêté interpréfectoral n°2015056-0105 relatif aux procédures d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution atmosphérique en région Auvergne. Il s'applique pour chaque département indépendamment avec des dispositions communes.

### Les principales évolutions :

Le déclenchement des procédures d'information et de recommandation à la population peut désormais être réalisé sur prévision, sans attendre que le dépassement d'un seuil soit constaté. Cette prévision s'effectue à l'aide d'outils nationaux (Prév'air) ainsi qu'avec les cartographies haute résolution réalisées par Atmo Auvergne et se base sur l'expérience des prévisionnistes. Elle s'appuie également sur les données des stations fixes ainsi que sur des prévisions météorologiques précises.

Le déclenchement en amont des procédures d'information à la population ou la mise en place anticipée des actions visant à limiter les émissions de polluants ou l'exposition des personnes les plus sensibles devrait permettre de limiter les impacts des phénomènes.

De plus, l'organisation du dispositif préfectoral en différents niveaux permet de graduer les réponses à donner en fonction de l'épisode de pollution. Dans un premier temps, la procédure d'information et de recommandation permet de sensibiliser les personnes les plus sensibles en divulguant des conseils comportementaux et sanitaires. Puis, la procédure d'alerte distingue trois degrés de réponse avec à chaque niveau, des mesures et actions associées qui s'appliquent par département ou par zone et sont mises en œuvre dès la diffusion du communiqué "d'alerte". Parmi ces actions, la vitesse est réduite de 20 km/h sur les axes dont la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90 km/h.

### Exemples de recommandations pour les personnes vulnérables :

*Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.*

*Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.*

*Reportez les activités qui demandent le plus d'effort...*

Pour plus de cohérence et une information homogène, lorsqu'une procédure préfectorale est déclenchée, un communiqué unique est diffusé par Atmo Auvergne qui décrit :

- le type de procédure mise en place (information, alerte) et le(s) polluant(s) responsable(s),
- la situation en Auvergne, déclinée pour chaque département,
- les recommandations sanitaires et comportementales,
- les mesures d'urgence en cas d'alerte.

Toutes ces informations seront disponibles sur le site Internet d'Atmo Auvergne et devraient être relayées par de nombreux acteurs et médias.

### Pour aller plus loin :

<http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Nouvelles-procedures-de-gestion.html>

<http://www.atmoauvergne.asso.fr/fr> pour suivre en direct la qualité de l'air de la région



## Suivi continu des odeurs autour du pôle Vernéa (63)

Atmo Auvergne a participé à l'animation d'un « Jury de nez » de riverains dans le cadre de la réalisation de la surveillance des odeurs autour du pôle multifilières de valorisation des déchets Vernéa.

Le suivi continu des odeurs du secteur « Lempdes-Ouest/Beaulieu / Puy-Long / Cournon-Nord / Clermont-Est / Aubière / Les Ronzières / Le Brézet / Aulnat-Sud-Ouest » s'est déroulé du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 décembre 2014.

Le rapport final a été remis lors d'une réunion le 24 mars 2015 en présence des représentants de Vernéa et des riverains ayant participé au suivi continu des odeurs.

Les odeurs qui correspondent aux descripteurs « Brûlé », « Trafic routier/hydrocarbures » et « Terreux/moisi/herbeux » sont pour la majorité considérées comme peu ou pas gênantes.

Le descripteur « Déchets ménagers frais » a été le plus souvent identifié lors des treize mois de la surveillance continue et est considéré comme une odeur gênante à très

gênante la plupart du temps.

De façon générale, l'exploitation du pôle Vernéa n'a pas eu d'impact négatif en termes de taux de perception global qui est en baisse ainsi qu'au niveau des odeurs peu ou pas gênantes par rapport à l'état initial et à la mise en service du site.

Le rapport complet est disponible sur le site Internet de l'association.

Il est dorénavant possible de déclarer spontanément des odeurs sur le site Internet de Vernéa à l'aide d'un formulaire.



## Campagne de mesure à Saint-Eloy-les-Mines (63)

Une campagne de mesure a été réalisée à Saint-Eloy-les-Mines afin d'estimer l'impact de l'activité de l'usine Rockwool sur la qualité de l'air, en complément de celles effectuées les années précédentes.

Un moyen mobile a été implanté à proximité du musée de la mine du 1<sup>er</sup> octobre au 17 novembre 2014 et au niveau du collège, rue Chez Ponet du 18 novembre 2014 au 20 janvier 2015.

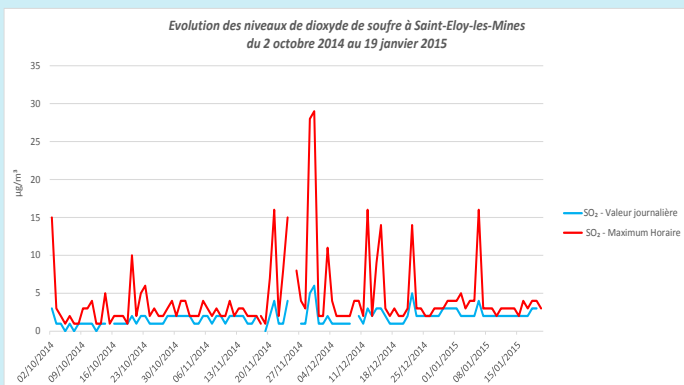
Les résultats des relevés en continu montrent un impact faible du dioxyde de soufre. Les comparaisons avec les valeurs réglementaires ne montrent pas de problème sanitaire lié à ce polluant.

Pour les autres polluants mesurés (dioxyde d'azote, benzène, particules PM10, monoxyde de carbone), aucun impact de l'activité industrielle locale n'a été mis en exergue.

En plus des mesures automatiques, 10 sites répartis à Saint-Eloy-les-Mines autour de l'usine Rockwool ont été investigués avec des tubes à diffusion pour évaluer les niveaux de phénols, de formaldéhyde et d'ammoniac.

Les niveaux de phénol et de formaldéhyde sont très homogènes et ne révèlent aucun impact réellement quantifiable en provenance de l'usine. Les valeurs sont très en deçà des seuils préconisés par l'OMS ainsi que des valeurs régulièrement rencontrées en air intérieur pour le formaldéhyde. Pour le phénol, les niveaux sont également beaucoup plus faibles que la valeur limite d'exposition en milieu de travail.

Les niveaux d'ammoniac ne révèlent aucun impact réellement quantifiable en provenance de l'usine, avec des niveaux moyens inférieurs à ce qui est habituellement rencontré en ville.



L'impact de l'usine semble tout de même visible, notamment lors de la deuxième partie de la campagne, avec des pics horaires isolés. Cet impact industriel est toutefois plus facilement identifiable en période estivale, avec des écarts plus nets, car en hiver, les mesures ne peuvent pas faire abstraction des émissions liées en particulier au chauffage urbain.





## Réseau

Le site fixe à proximité de Vernéa est opérationnel, la cabine a été habillée et les données d'oxydes d'azote et de particules PM10 sont disponibles sur le site Internet de l'association.



A la demande de la mairie du Puy-en-Velay, la station de mesure située square Coiffier a été déplacée au stade Causans. La mise en service a été effective le 19 février 2015.

La campagne de mesure des pesticides, après 2 années d'interruption pour manque de financement, sera reconduite de mi-avril à fin juin 2015 sur le site fixe de Montferrand et à proximité de l'école maternelle Léon Dhermain à Cournon-d'Auvergne en lien avec Clermont Communauté.

Les démarches pour l'implantation du nouveau site trafic, qui sera situé avenue Edouard Michelin, ont débuté.

## Moyens mobiles

La remorque FEMIL a été implantée du 20 janvier au 11 mars 2015 à Riom afin de surveiller les particules en suspension PM10.

A la demande de la mairie d'Aubière, la qualité de l'air du quartier de la Ganne sera investiguée du 17 mars au 27 avril 2015. Les oxydes d'azote et les particules PM10 seront surveillés.

## Communication

Une conférence sur la qualité de l'air a été présentée aux étudiants du Master 2 Management de la performance et des risques par l'approche qualité-sécurité-environnement aux Cézeaux.

Atmo Auvergne a participé au 'Club Communication' à Paris le 23 mars 2015 avec les responsables communication des différentes AASQA.

## Site Internet

La saison pollinique 2015 a débuté dès le 16 février avec les pollens de noisetier et de cyprès. Les indices polliniques sont mis à jour toutes les semaines sur le site Internet de l'association et accompagnés d'un commentaire sur les risques allergiques.



Le rapport d'activité 2014 a été mis en ligne sur le site Internet et sera disponible lors de l'Assemblée Générale de l'association le 25 juin prochain.

## Qualité

L'audit annuel du LRQA s'est déroulé le 16 janvier 2015 et n'a soulevé aucun problème majeur. Atmo Auvergne conserve donc sa certification ISO 9001 pour l'année 2015.

## En France et dans le monde

### Bonus écologique : prime supplémentaire pour les véhicules hybrides et électriques

Afin de renouveler le parc automobile français avec des voitures moins polluantes, il est possible de bénéficier d'une prime supplémentaire en changeant les anciens véhicules diesels (considérés comme d'importants émetteurs de particules fines et d'oxydes d'azote) par des véhicules électriques ou hybrides.

Ce coup de pouce est destiné aux particuliers, mais également aux entreprises, administrations de l'Etat, collectivités. Le montant du bonus est calculé à partir des bonus écologiques actuels (6 300 EUR pour un véhicule électrique et 4 000 EUR pour un véhicule hybride rechargeable) auxquels s'ajoutent une prime de 3 700 EUR pour un véhicule électrique et 2 500 EUR pour une voiture hybride rechargeable.

### Vers une meilleure appréciation des émissions de NO<sub>x</sub> des véhicules

Les émissions d'oxydes d'azote annoncées par les constructeurs automobiles sont montrées du doigt comme étant des valeurs qui n'ont rien à voir avec la réalité. En effet, les tests pour réaliser les mesures sont effectués dans des conditions optimales dans l'objectif d'obtenir les valeurs les plus faibles.

Dans une réforme en cours de finalisation, la Commission Européenne souhaiterait obliger les constructeurs européens à réaliser leurs tests en conditions réelles (route et circulation) afin de produire des résultats qui reflètent les émissions réelles des véhicules.

## Les rendez-vous :



La semaine Européenne du Développement Durable se déroule du 30 mai au 5 juin 2015. Atmo Auvergne propose des expositions à Riom et à Clermont-Ferrand ainsi qu'une conférence sur l'air intérieur. L'assemblée générale d'Atmo Auvergne se déroulera le jeudi 25 juin 2015 à Clermont-Ferrand.

## Atmo Auvergne

25 rue des Ribes  
63170 AUBIÈRE

Tél. : 04 73 34 76 34

Fax : 04 73 34 33 56

E.mail : [contact@atmoauvergne.asso.fr](mailto:contact@atmoauvergne.asso.fr)

Site Internet : <http://www.atmoauvergne.asso.fr>

